

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 22 OCTOBRE 2020 A 20H30**

*Sous la présidence de Monsieur Mathieu LAUFFENBURGER, maire*

Conseillers élus : 11      En fonction : 11      Présents : 10

**À l'ouverture de la séance sont présents** : LAUFFENBURGER Mathieu, ROHR Agnès, DEMOUCHE Sébastien, BOUILLÉ Laurence, BRAUN Cédric, GASCHY Christophe, MONIER Christian, VUADELLE Anne-Sophie, ZUMSTEEG Vivien, SCHWOERTZIG Sabrina.

**ABSENTS EXCUSES** : HEINRICH Rachel (représentée par LAUFFENBURGER Mathieu)

**SECRETAIRE DE SEANCE**: SCHWOERTZIG Sabrina.

**065. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 17/09/2020**

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 17/09/2020.

**066. AVANCEMENT DES TRAVAUX DE L'ABRI ASSOCIATIF**

Monsieur le Maire présente des photos des travaux en cours et informe le conseil que quelques malfaçons au niveau du bardage et des gouttières seront reprises par les prestataires respectifs.

Le Maire présente 3 devis concernant le dallage de l'abri associatif, il précise que le terrassement et la préparation seront réalisés en régie avant le dallage par une entreprise.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** le Maire à signer le devis de la société SOLS EUROPE.  
Montant du devis : 24.00€ HT le m<sup>2</sup> pompage inclus.

Le Maire présente en suite le devis de la société SYSTEME WOLF pour la mise en place de trois portes coulissantes, qui seront installées à l'extérieur de la buvette.  
Montant du devis : 3 500€ HT

Le Conseil Municipal **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant du devis.

**067. POINT MISE AUX NORMES SECURITE SORTIE DE L'ECOLE**

Lors du précédent conseil, a été délibéré la mise en place d'une zone 30 avec trois panneaux de limitation de vitesse et des flashes lumineux "ECOLE" entre l'arrêt de bus et l'église (arrivée nord, arrivée sud, et rue Schmittlach).

Le maire explique au Conseil Municipal que toute modification concernant la voirie, est du ressort "intercommunal", il informe que la mairie va formuler une demande "zone 30" avec marquages au sol à la communauté de commune.

D'une autre part sont à charge financière de la commune, l'aménagement des abords de l'école ainsi que toutes signalisations spécifiques.

Après ces explications, le devis de la société EST CONCEPT ainsi que quelques annexes sont présentés au Conseil Municipal.

Le devis est composé de différents produits : barrières de sécurité pour les abords de l'école, corbeille pour l'abri bus, diverses signalisations "école".

Le choix se porte sur des barrières de sécurité colorées symbolisant l'école et sur une corbeille murale au prix de 98.00€HT.

Monsieur le Maire propose de mettre en place dans un premier temps 4 barrières de sécurité colorées "spéciale école" devant le portail afin d'observer les comportements et changements et d'en ajouter des supplémentaires si nécessaire.  
Coût des barrières : 150€HT/unité ; dimensions : 1.50x1.10m.

Après débat, le Conseil Municipal,

**ADOpte A L'UNANIMITE** et **AUTORISE** le Maire à signer le devis pour les barrières et la corbeille murale.

## **068. POINT TRAVAUX DES DIFFERENTES REPARATIONS MAIRIE**

Il est prévu différents travaux au sein de la Mairie :  
Plaquage de contour de table en salle de conseil, remise en état d'un placard de l'étage, dans le couloir du bas coté maternelle installation d'une plaque en aluminium sur le bas du mur pour protection, remise en état des portes coulissantes dans la salle de motricité.

Le Maire présente à l'ensemble des conseillers municipaux un devis de la société BRAUN BOIS & ALU pour la réalisation de l'ensemble des travaux.  
Le devis s'élève à 1500€ TTC.

Après débat, le Conseil Municipal,

**ADOpte A L'UNANIMITE ET AUTORISE** le Maire à signer le devis.

## **069. ELARGISSEMENT CHEMIN ASSOCIATION FONCIERE**

Aucun accord n'ayant été trouvé dans l'immédiat, le point est **AJOURNE**.

## **070. CREATION DE POSTE : ADJOINT ADMINISTRATIF**

Le Maire propose la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principale de 2ème classe à temps non complet et ce afin d'assurer les fonctions de secrétaire de mairie. Il propose la durée hebdomadaire de service suivante : 17,5/35<sup>ème</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principale de 2ème classe à temps non complet à raison de 17,5 /35<sup>ème</sup> à compter du 20/07/2020, pour les fonctions de secrétaire de mairie.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53.  
Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 353, indice majoré : 329.

## **071. CREATION DE POSTE : AGENT TECHNIQUE**

Ce point concerne le renouvellement de contrat de Mme Annette RUDLOFF pour la période de juin 2021 à septembre 2021, il a été **ajourné et reporté** à une séance ultérieure.

## **072. DIVERS ET INFORMATIONS**

### a) Information sur les réservations des terrains du lotissement

Actuellement les parcelles n°6, 7 et 8 sont réservées, et la n°5 devrait l'être prochainement.

Suite à des demandes d'agrandissement de terrain en mairie, il est proposé de modifier les parcelles n°1, 2,3 et 4 d'un total de 21.4 ares en 3 parcelles.

Après débat, le Conseil Municipal

**ADOPTE À 7 VOIX POUR, 1 CONTRE ET 2 ABSTENTIONS.**

### b) Vitrine d'affichage double face.

Le panneau d'affichage à l'entrée du village est en mauvais état. Une rénovation en interne est prévue.

### c) Entretien divers chemins et rues

La mairie propose de céder les graviers à l'Association Foncière et de faire le point au sujet de l'état de la rue des champs.

### d) Programmation commissions et réunions

Une commission financière est programmée le mardi 10 novembre 2020 à 19h00.

Une commission communication est programmée le mardi 17 novembre 2020 à 19h00.

### e) Fête des Aînés

Au vu du contexte sanitaire actuel, le conseil municipal décide d'annuler la fête des aînés qui se tenait habituellement en janvier, il sera offert un panier garni à nos aînés.

### f) Prochaine réunion Communauté de Commune du 18 novembre 2020.

La réunion annuelle de la Communauté de Communes aura lieu le mercredi 18 novembre 2020 à 19h00 dans la salle des fêtes de Boesenbiesen, les membres du conseil municipal y sont conviés.

*L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,  
la séance est levée à 00 heures 33 minutes.*

**Certifié conforme au registre des délibérations  
Boesenbiesen, le 05/11/2020  
Le Maire, Mathieu LAUFFENBURGER**